RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00208
Numéro SIREN : 387 899 883
Nom ou dénomination : DEVLYX

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2023 sous le numéro de dépôt 1371

DEVLYX
société par actions simplifiée
au capital social de 200.000 euros
Siège social : Les Bois - Quartier Eyriac 07170 LUSSAS
387899883 RCS de Aubenas

(la Société)

DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars

DLPV SOFTWARE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, avenue Hoche, 75008, Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 319 582 R.C.S. Paris, dûment représentée, agissant en sa qualité d'associé unique (**l'Associé Unique**) de la Société, a pris ce jour les décisions décrites ci-dessous par acte sous seing privé.

L'associé unique prend acte de la décision de Monsieur Antoine LAINE, habitant au 560 CHEMIN DES RIEUX 07170 LUSSAS, de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, notifiée par lettre en date de ce jour et remise à l'Associé Unique.

L'Associé Unique constat que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- Un exemplaire des statuts actuels de la Société ;
- Une copie de la lettre de démission de Monsieur Antoine LAINE de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Le texte des projets de décisions.

Dans ce cadre, l'Associé Unique a pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de Monsieur Antoine LAINE de son mandat de Directeur Général de la Société et nomination de GDW CAPITAL en qualité de nouveau Directeur Général de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Antoine LAINE de son mandat de Directeur Général de la Société et nomination de GDW CAPITAL en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

L'Associé Unique,

- **prend acte** que, par lettre en date du 30 mars 2023, Monsieur Antoine LAINE a informé la Société de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société ;

- **donne** quitus de sa gestion à Monsieur Antoine LAINE en qualité de Directeur Général de la Société ;

- **décide**, en tant que de besoin, de réduire à néant tout préavis applicable à la démission de Monsieur Antoine LAINE de son mandat de Directeur Général de la Société ainsi que de se considérer valablement informé de la démission de Monsieur Antoine LAINE de son mandat de Directeur Général ;

- **décide**, en conséquence de ce qui précède, de nommer GDW CAPITAL, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est sis 48, rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828283242 RCS de Paris, en tant que nouveau Directeur Général de la Société, avec effet immédiat à l'issue de présentes, et ce pour une durée indéterminée ;

- **décide** que GDW CAPITAL ne recevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la Société ;

- **décide** que GDW CAPITAL sera révocable à tout moment et sans préavis de son mandat de Directeur Général de la Société, par la collectivité des associés, sans que cette révocation n'ait à être motivée (*ad nutum*) aux statuts ; et

- **décide** qu'en sa qualité de Directeur Général de la Société, GDW CAPITAL disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la Société et sera soumis aux limitations de pouvoirs émises par le Comex, statutaires ou telles que prévues dans les stipulations du pacte conclu entre les associés de Dali TopCo (893 377 606 R.C.S. Paris) en date du 14 avril 2021 et tel qu'amendé, en ce compris le fait que certaines décisions importantes ne puissent pas être prises par le Directeur Général sans l'autorisation préalable du Comité de Surveillance constitué au niveau de Dali TopCo, tête du groupe auquel la Société fait partie.

GDW CAPITAL a d'ores et déjà déclaré qu'elle accepterait ces fonctions et qu'elle n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'unextrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt.

L'Associé Unique **décide** expréssement de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

Cabinet FONTAINE & Associés

3 Rue Saint Didier

75016 PARIS

ou à toute personne que le Cabinet Fontaine & Associés pourra se substituer,

de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, et partout où il sera besoin et, en conséquence,

de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Fait à Paris,

L'Associé Unique
Représenté par Jacques OLLIVIER, dûment habilité